



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Robert, que :

Le règlement #432-2024 modifiant le règlement de zonage # 356-2011 afin de permettre l'usage I-2 dans la zone C-606 a été adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 2 juillet 2024.

Le règlement # 432-2024 est entré en vigueur le 11 juillet 2024 suite à l'émission du certificat de conformité au schéma d'aménagement par la M.R.C. de Pierre-De Saurel.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-ROBERT,**  
Ce 16<sup>e</sup> jour de juillet 2024

---

Nathalie Lussier  
Directrice générale/greffière-trésorière